



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 28 février 2011***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/02/2011

**D - 20110083**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 28 février Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

***Bordeaux fête le fleuve 2011. Convention de partenariat  
entre la Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Grands  
Evènements. Signature. Autorisation.***

M. Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La 7<sup>ème</sup> édition de « Bordeaux Fête le Fleuve » se déroulera les 18 et 19 juin 2011, et sera incontestablement un des temps forts de cette Année du Fleuve, avec de nombreuses animations autour du nouveau ponton d'honneur du quai Richelieu qui doit être livré courant mai.

L'orientation générale de cette manifestation se traduit par des axes de mise en œuvre précis :

- proposer une dynamique festive axée sur le concept artistique « **Les quais chantent le fleuve danse** », qui a fait ses preuves lors de la dernière édition,
- valoriser **le fleuve et ses aménagements** en favorisant l'accueil de bateaux emblématiques comme le Bélem, la Belle Poule, une frégate de la Marine Nationale ... et des manifestations sportives comme la Traversée de Bordeaux à la Nage, le Naish Stand Up Paddle City Tour, la régata des bacs à voile, des courses de traînières ...
- développer **une synergie d'actions et de moyens avec Vinexpo** pour amplifier le rayonnement de l'événement auprès **des journalistes nationaux et étrangers**.
- consolider nos échanges avec nos villes jumelles, **avec Bilbao ville invitée d'honneur**

Un document de présentation synthétique de l'édition 2011 est annexé au présent rapport ainsi que le budget prévisionnel qui s'établit aujourd'hui à 419 000 €.

La participation financière demandée à la Ville est de 250 000 euros, somme d'ores et déjà inscrite au BP 2011 de la collectivité.

Le projet de convention, qui vous est soumis, a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

Aussi, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- décider le versement à l'Association Bordeaux Grands Evènements de la somme de 250 000 euros dont le montant sera imputé sur la fonction 9 - sous fonction 95 - nature 6574.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE M. J-L DAVID, Mme CAZES, Mme CUNY, Mme BROMBERG, Mr PEREZ, Mr DELAUX

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 février 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Josy REIFFERS**  
Adjoint au Maire



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
« BORDEAUX FETE LE FLEUVE » 2011  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX  
ET L'ASSOCIATION BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS**

Entre la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain..., habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du ... et reçue à la Préfecture le ... ,

Et l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur ... DELAUX, autorisé par les statuts,

**- Expose -**

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de convention de partenariat qui définissent les objectifs, les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

**Considérant**

Que l'association Bordeaux Grands Evènements domicilié au 42 allées d'Orléans à Bordeaux dont les statuts ont été approuvés le 20 mai 2005 et dont la déclaration a été reçue en Préfecture de Gironde le 13 janvier 2006, exerce une activité de création, d'organisation et de grands évènements destinés au grand public présentant un intérêt communal propre,

*Il a été convenu :*

**Article 1 : Objet de la convention**

L'association Bordeaux Grands Evènements est le pivot de l'organisation de la manifestation « Bordeaux Fête le Fleuve » prévue du 10 au 12 juin 2011.

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'association Bordeaux Grands Evènements ainsi que les modalités de versement de la participation financière de la Ville.

**Article 2 : Objectifs et moyens mis en oeuvre**

Cette 7<sup>ème</sup> édition de « Bordeaux Fête le Fleuve » se traduit par les axes de mise en œuvre précis :

- proposer une dynamique festive axée sur le concept artistique « **Les quais chantent le fleuve danse** », qui a fait ses preuves lors de la dernière édition,
- valoriser **le fleuve et ses aménagements** en favorisant l'accueil de bateaux emblématiques comme Le Bélem, La Belle Poule, un voilier de la Marine Nationale ... et des manifestations sportives comme la Traversée de Bordeaux à la Nage, le Naish Stand Up Paddle Course, la régata des bacs à voile, des courses de traînières ...
- développer **une synergie d'actions et de moyens avec Vinexpo** pour amplifier le rayonnement de l'évènement auprès **des journalistes nationaux et étrangers**.
- consolider nos échanges avec nos villes jumelles, **avec Bilbao ville invitée d'honneur**

Un document de présentation synthétique de l'édition 2011 est annexé à la présente convention.

**Article 3 – Participation de la Ville**

Le coût prévisionnel de « Bordeaux Fête le Fleuve », ci-après annexé, s'établit aujourd'hui à 419 000 euros.

La Ville de Bordeaux versera à l'association Bordeaux Grands Evènements une participation financière de 250 000 euros maximum pour contribuer à cette manifestation.

Par ailleurs, des moyens techniques pourront être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques.

**Article 4 – Modalités de versement de la subvention**

La subvention de la Ville sera versée de la façon suivante :

- 200 000 euros dès signature de la présente convention.
- le solde sera versé sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation. Il sera égal au montant nécessaire à l'équilibre financier de la manifestation en recettes/dépenses et ne pourra être supérieur à 50 000 euros.

Elle sera créditée au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements n° 10057 19011 00039763601 49 - établissement : C.I.C. Bordeaux - agence Bordeaux Chapeau Rouge.

**Article 5 – Conditions générales**

L'association Bordeaux Grands Evènements s'engage :

- 1 - à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

**Budget prévisionnel de Bordeaux Fête le Fleuve 2011****DEPENSES**

<b>ORGANISATON GENERALE</b>	
- Participation aux frais de structure de BGE	125 000,00 €
- Honoraires Assistance Maîtrise d'Ouvrage	42 000,00 €
<b>LOGISTIQUE GENERALE</b>	84 000,00 €
<b>COMMUNICATION</b>	25 000,00 €
<b>PROGRAMME SCENARIO 1</b>	
- Bilbao - ville invitée d'honneur	7 000,00 €
- Traversée de Bordeaux à la Nage	9 000,00 €
- Rencontres Musicales	87 000,00 €
- Spectacles Couleurs Garonne	40 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>419 000 €</b>

**RECETTES**

<b>SUBVENTIONS</b>	
- Mairie de Bordeaux	250 000,00 €
- Communauté Urbaine de Bordeaux	70 000,00 €
- Conseil Régional Aquitaine	14 000,00 €
<b>PARTENARIATS</b>	
- CCIB	78 000,00 €
- GPMB	7 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>419 000 €</b>

**BORDEAUX**  
**FÊTE**  
**LE FLEUVE**

*Les quais chantent et dansent*



**«Les Quais chantent,  
le Fleuve danse»**

PRESENTATION  
AU 01.02.2011

**18 & 19 juin 2011**

*Conception Bordeaux Grands Evénements*

**« Bordeaux Fête le Fleuve -  
Les Quais chantent , le Fleuve danse»**

**> PRESENTATION GENERALE**



